



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 15 mai 2017
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, Maire
Jean-Marc Lalonde, Conseiller du quartier 1
Mario Zanth, Conseiller du quartier 2
Carl Grimard, Conseiller du quartier 3
Charles Berlinguette, Conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, Conseiller du quartier 5
Michel Levert, Conseiller du quartier 7
Helen Collier, Directrice générale
Monique Ouellet, Greffière

ABSENT: Krysta Simard, Conseillère du quartier 6
Diane Choinière, Conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 19h02.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard récite la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-106

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec les changements suivants:

- retrait de l'item 7.1, Présentation d'un don du Club Lions de Rockland
- ajout de l'item 9.2, Résolution de membre présentée par le conseiller Carl Grimard visant à pourvoir une exemption aux frais au dépotoir pour les résidents affectés par les inondations

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

5. Réunion à huis clos

Aucune

6. Rapport de la réunion à huis clos

Aucun

7. Annonces

Mme Helen Collier donne un aperçu de la situation d'urgence et explique pourquoi l'état d'urgence n'a pas encore été levé. Mme Collier explique comment et où le Centre d'opération d'urgence fonctionnait. Mme Collier explique les raisons pour lesquelles la Cité ne coordonnait pas les volontaires. Mme Collier exprime que toutes les agences ainsi que le gouvernement ont été très coopératif tout au long du processus.

Suite aux questions, M. Brian Wilson explique qu'il n'y a pas de chiffres confirmés quant à combien de maisons ont été significativement affectés par les inondations.

Mme Helen Collier explique que Tomlinson a commencé à faire la collecte des sacs de sable et qu'ils font de leur mieux pour compléter cette tâche dès que possible. M. Darch explique que des renonciations doivent être signées par les résidents afin de permettre l'accès à leur propriété pour la collecte des sacs de sable.

Les membres du Conseil et le Maire expriment leur gratitude envers les bénévoles, les diverses organisations et le personnel pour leur implication et le dévouement.

Suite aux questions, Mme Collier explique qu'une deuxième réunion publique aura lieu dans le courant de la semaine prochaine afin d'informer les citoyens des prochaines étapes.

8. Période de Questions/Commentaires

Mme. Sandrine Roy-Guay, explique qu'elle a reçu une contravention de stationnement qu'elle dit n'est pas approprié et demande l'annulation. Le maire Desjardins lui recommande de communiquer avec M. Brian Wilson, Directeur des Services de la protection afin de discuter de la question.

Mme Abigail Loov explique qu'elle a lancé une campagne pour la collecte de fonds pour les sinistrés de l'inondation et demande si la ville devrait conclure un partenariat avec elle afin de gérer la distribution des fonds accumulés. Mme

Collier explique que la ville ne peut pas participer à ce type de projet. Il est précisé que la ville n'est pas impliquée dans l'évaluation des dommages des propriétés privées. Les membres du Conseil expriment leur gratitude envers Mme Loov pour son initiative et recommandent qu'elle communique avec les organismes locaux qui seraient dans une meilleure position pour lui prêter assistance.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre présenté par le maire Desjardins au sujet du règlement sur les enseignes

RÉSOLUTION 2017-107

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement no. 2016-66, étant un règlement pour permettre une exemption aux écoles et les églises unilingues à l'article 8.8 du Règlement sur les enseignes no. 2015-160.

ADOPTÉE

9.2 Résolution de membre présentée par le conseiller Carl Grimard visant à pourvoir une exemption aux frais au dépotoir pour les résidents affectés par les inondations

RÉSOLUTION 2017-108

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Charles Berlinguette

ATTENDU QU'un certain nombre de résidents de la Cité de Clarence-Rockland sont affectés par les récentes inondations printanières; et

ATTENDU QUE plusieurs d'entre eux feront face à des nettoyages et rénovations importantes suite à ces inondations;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'administration d'établir une liste d'adresse civique de tous les résidents à l'intérieur des limites de la Cité de Clarence-Rockland qui sont affectés par les inondations, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'administration à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que les résidents des propriétés affectés figurant sur la liste soient exemptés de tous frais pour apporter leurs déchets et matériaux au dépotoir de la Cité, sous présentation d'une preuve de résidence, effectif immédiatement et ce, jusqu'au 31 juillet 2017.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2017-109

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 15 mai 2017, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion régulière du Conseil du 1 mai, 2017

b. Réunion du Comité plénier du 1 mai, 2017

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion du Comité de dérogation du 22 mars, 2017

b. Réunion du Comité de l'aménagement du 8 mars, 2017

c. Réunion du Conseil de la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland

10.4. Salaires payés

10.5. Nomination de pompiers volontaires

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement sous la résolution no. 2017-109

10.4 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 26 mars 2017, au 22 avril 2017, au montant brut de 892 356,71 \$, et montant net de 657 337,87 \$, soient adoptés tel que recommandé.*

10.5 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les individus suivants soient embauchés à titre de pompier volontaire, sujette à une période de probation obligatoire d'un an :*

Carl LAVICTOIRE JOUMMA

Christophe PILON

Miguel PILON

Benoit SAVARD

Shaun SUTTON

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU *que ces pompiers volontaires soient rémunérés selon l'échelle salariale d'un pompier volontaire de niveau 1, à compter du 1^{er} juin 2017.*

10.3a. Étude sur l'approvisionnement en eau

RÉSOLUTION 2017-110

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve que les services de CH2M soient retenus pour entreprendre l'étude sur l'approvisionnement en eau tel que détaillé au Rapport No. INF-2017-021; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la part de la Cité pour cette étude, soit 23 000 \$, incluant la TVH, soit financée par les frais de développement.

ADOPTÉE

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 2017-111

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 8 avril 2017, au 5 mai 2017, au montant de 2 779 052,68 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Exemptions pour les contribuables affectés par les inondations

RÉSOLUTION 2017-112

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Règlement No. 2017-74, étant un règlement pour autoriser une exemption des intérêts et des pénalités relativement à la facturation des taxes foncières, de l'eau et les égouts et du service de garde jusqu'au 31 décembre 2017, pour les contribuables affectées par les inondations, soit adopté.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2017-113

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2017-59, pour dédier comme voie publique une partie de la rue St-Joseph

12.2. 2017-61, pour dédier comme voie publique une partie du chemin Baseline

12.3. 2017-69, pour autoriser l'achat d'une partie de PIN 69058-0206 (LT) de Rochelandaise Housing Co-operative Inc.

12.6. 2017-72, pour octroyer un contrat pour la peinture des lignes et symboles sur les rues

ADOPTÉE

12.4 2017-70, pour octroyer le contrat de gestion du projet de construction de deux casernes (Bourget et Rockland)

Suite aux questions, l'administration explique pourquoi il est recommandé d'obtenir un gestionnaire de projet pour ce projet. M. Robert Kehoe explique que c'est la deuxième fois que l'on retourne en appel d'offre avec ce projet. Il ajoute que toute firme, incluant les firmes d'architectes étaient invitées à soumettre une proposition. Il explique en outre que le premier rôle dans la gestion de projet consiste à examiner le coût estimatif du projet.

RÉSOLUTION 2017-114

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Règlement No. 2017-70, pour autoriser le Maire et la Greffière à octroyer un contrat de gestion de projet à Colliers Project Leaders pour les services de gestion du projet de conception-construction de deux casernes de pompiers (Bourget et Rockland), pour un montant ne dépassant pas 233,000\$ excluant la TVH, soit adopté.

Pour: Guy Desjardins, Carl Grimard, André J. Lalonde, Michel Levert

Contre: Mario Zanth, Jean-Marc Lalonde, Charles Berlinguette

ADOPTÉE

12.5 2017-71, pour octroyer un contrat pour les travaux de toiture au Centre communautaire de Bourget

Le conseiller Jean-Marc Lalonde exprime que nous devons nous assurer de prendre avantage de tous les programmes de financement avec ces types de projets.

RÉSOLUTION 2017-115

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

BE IT RESOLVED THAT By-law No. 2017-71, pour autoriser le Maire et la Greffière à octroyer un contrat à National Coating of Canada pour les travaux de réparation de la toiture du Centre communautaire de Bourget pour un total de 70,000\$ excluant les taxes, soit adopté.

12.7 2017-73, pour octroyer un contrat pour le projet de reconfiguration au site d'enfouissement

Suite aux questions, Mr. Dave Darch donne un aperçu du projet et ce que les plans révisés comprennent.

RÉSOLUTION 2017-116

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement no. 2017-73, pour autoriser le Maire et la greffière à octroyer un contrat à Michanie Construction Inc. pour effectuer la reconfiguration du site d'enfouissement à Bourget, pour une somme de 527 894.88\$, excluant la TVH, soit adopté.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2017-117

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2017-27, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 15 mai, 2017, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h40.

Guy Desjardins, Maire

Monique Ouellet, Greffière